

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Une ville animée, une ville aimée.*

Délibération n° : 499

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 191329

Direction en charge : Commerce et Artisanat

Objet : Jeu concours organisé par la Ville de Saint-Etienne pour élire le plus beau chalet de Noël -
Validation du principe d'organisation et du règlement - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/11/2019

Compte rendu affiché le : 10/12/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI, Mme Patricia CHARREL

Absents-Excusés :

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

Absents :

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

Politique : *Une ville animée, une ville aimée.*

Délibération n° : 499

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 191329

Direction en charge : Commerce et Artisanat

Objet : Jeu concours organisé par la Ville de Saint-Etienne pour élire le plus beau chalet de Noël - Validation du principe d'organisation et du règlement - Approbation.

□ Rappel et Références :

La municipalité, dans le cadre de son plan de mandat, a inscrit l'animation de la ville et le soutien au commerce de proximité comme un axe fort de lien social et d'attractivité du territoire.

Les fêtes de fin d'année sont une période importante pour les commerçants.

Aussi, les élus accordent, chaque année, une attention toute particulière aux animations et initiatives d'origine municipale, commerciale et associative déployées à l'occasion des fêtes de Noël pour permettre aux habitants et à l'ensemble des clients et usagers du coeur de ville et des quartiers, de passer un agréable moment à Saint-Etienne.

□ Motivation et Opportunité :

Dans cette optique et afin de favoriser l'activité et la visibilité des commerçants des chalets et des boutiques, la Ville de Saint-Etienne souhaite mettre en place un jeu concours pour élire le plus beau chalet de Noël.

La présente délibération a ainsi pour objectif de valider le principe de ce jeu concours et son règlement qui sera déposé chez un huissier.

□ Contenu :

Chaque année, les commerçants et exposants du marché de Noël de la Ville de Saint-Etienne attachent une attention toute particulière à la qualité de la décoration de leurs chalets.

Pour récompenser et pour stimuler leur créativité, la Ville propose, pour l'édition 2019 du marché, d'élire le "plus beau chalet".

Pour prendre part au jeu concours, chaque participant devra se rendre sur la page Facebook de la Ville de Saint-Etienne et "liker" la photographie du chalet présélectionné qu'il souhaite voir remporter le concours ou déposer un bulletin dans l'urne située dans le hall de l'Hôtel de ville.

La dotation est composée :

- pour les votants : de 10 chèques de 30 € chacun offerts par "Sainté Shopping", à valoir dans les boutiques adhérentes à l'association. Ils seront attribués à 10 gagnants tirés au sort,
- pour le commerçant ou exposant du chalet ayant obtenu le plus de votes : d'un trophée et d'un chèque de 500 €

La participation au jeu concours sera gratuite, sans obligation d'achat et possible du jeudi 5 au mardi 17 décembre 2019.

□ Maîtrise d'ouvrage :

□ Point Financier :

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC : 750 €(chèque et frais d'huissier)

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
---------------	-------	-------------	--------	------	--------	--------

Investissement						
Fonctionnement	750€					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver le principe d'organisation et le règlement de ce jeu concours, tel qu'il est joint en annexe à la présente délibération.

<p>Décision : Proposition adoptée</p> <p>Résultat du vote : 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)</p>	<p>Imputation budgétaire</p> <p>Exercice 2019 - chapitre 67 - article 6714</p> <p>Exercice 2019 - chapitre 011 - article 6238</p>
	<p>Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée</p> <p>Pascale LACOUR</p>